



COMMUNE DE PAUDEX

DECISION DU CONSEIL COMMUNAL La Municipalité de la Commune de Paudex

agissant en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 22 novembre 2010, le Conseil communal a adopté :

1. Le préavis 16 - 2010 – Budget pour l'année 2011

avec des revenus pour	fr. 11'158'000.--
des charges pour	fr. 12'838'200.--
un excédent de charges de	fr. 1'680'200.--

Les électeurs peuvent consulter cette décision au greffe municipal. Cette décision est susceptible de référendum dans les 20 jours qui suivent le présent affichage (art.107, al 3, LEDP)(le budget pris dans son ensemble ne peut pas faire l'objet d'un référendum).

2. Le préavis 17 - 2010 – Remplacement de la conduite d'eau de boisson et renforcement du réseau électrique sur le chemin privé reliant Bordinette 11 à Simplon 30 et longeant la parcelle communale n° 61

-. Demande de crédit: fr. 133'000.--

Les électeurs peuvent consulter cette décision au greffe municipal. Cette décision est susceptible de référendum dans les 20 jours qui suivent le présent affichage (art.107, LEDP).

3. Le préavis 18 - 2010 – Rénovation d'un appartement de 4 pièces au 1^{er} étage de l'immeuble communal route du Simplon 9 – Ancien collègue

-. Demande de crédit: fr. 80'000.--

Les électeurs peuvent consulter cette décision au greffe municipal. Cette décision est susceptible de référendum dans les 20 jours qui suivent le présent affichage (art.107, LEDP).

4. Le préavis 19 - 2010 – Collège de Paudex et bâtiment communal – pose d'une installation de protection contre la foudre

-. Demande de crédit: fr. 96'000.--

Les électeurs peuvent consulter cette décision au greffe municipal. Cette décision est susceptible de référendum dans les 20 jours qui suivent le présent affichage (art.107, LEDP).

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire municipale

Serge Voruz

Ariane Bonard

Paudex, le 23 novembre 2010

